

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 18 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2021 fixant la liste des laboratoires de biologie médicale de référence

NOR : SSAP2200859A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6211-19 ;

Vu le décret n° 2016-1989 du 30 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 fixant la liste des laboratoires de biologie médicale de référence,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe à l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé est ainsi modifiée :

1° Le tableau Biochimie – Biologie moléculaire est ainsi modifié :

- a) A la 9° ligne (Pitié Salpêtrière), le mot : « insulino-résistance » est remplacé par le mot : « obésité » ;  
 b) A la 13° ligne (Tenon), le mot : « chimique » est remplacé par le mot « biochimique » et le mot « génotype » est remplacé par le mot « phénotype » ;

2° Le tableau Génétique constitutionnelle est ainsi modifié :

A la 11° ligne (Pitié Salpêtrière), après le mot : « cardiaque » est ajouté le mot : « héréditaires » ;

3° Le tableau Génétique somatique et cancer est ainsi modifié :

a) Après la 5° ligne est ajoutée la ligne suivante :

AP-HP Centre Université de Paris Hôpital Européen Georges Pompidou	Constitutionnel Diagnostic en génétique moléculaire des prédispositions aux tumeurs neuroendocrines et rénales
--	--

b) A la 11° ligne, les mots : « CHU Caen » sont remplacés par les mots : « CLCC François Baclesse Caen » ;

c) A la 12° ligne, les mots : « CHU Clermont-Ferrand » sont remplacés par les mots : « CLCC Jean-Perrin Clermont-Ferrand » ;

d) La 21° ligne (CHU Toulouse) est supprimée et remplacée par les lignes suivantes :

CHU TOULOUSE	Constitutionnel Cancer de la thyroïde
CLCC Institut Claudius REGAUD Institut universitaire du cancer TOULOUSE	Constitutionnel Cancer du sein et ovaire
	Constitutionnel Cancers digestifs

e) A la 23° ligne (Hospices Civils de Lyon), le mot : « somatique » est remplacé par le mot : « constitutionnel » ;

4° Le tableau Hématologie est ainsi modifié :

- a) A la 3° ligne, les mots : « Paul Brousse » sont remplacés par le mot : « Bicêtre » ;  
 b) A la 9° ligne (Saint-Louis), les mots : « Etude de l'expression de KIR3DL2 dans le syndrome de Sézary » sont supprimés ;  
 c) A la 13° ligne (CHU Bordeaux), les mots : « moléculaires des hémopathies myéloïdes » sont remplacés par les mots : « intégratif des leucémies aiguës myéloïdes » ;  
 d) Après la 13° ligne sont ajoutées les deux lignes suivantes :

CHU BORDEAUX	Diagnostic intégratif des néoplasies myéloprolifératives Ph négatives
--------------	---

CHU BORDEAUX	Diagnostic intégratif des leucémies myéloïdes chroniques
--------------	--

e) A la 22<sup>e</sup> ligne (CLCC Institut Bergonié), le mot : « lymphomes » est remplacé par les mots : « hémopathies lymphoïdes B matures » ;

5° Le tableau Hémostase est ainsi modifié :

Après la 2<sup>e</sup> ligne (Beaujon) est ajoutée la ligne suivante :

AP-HP Université Paris Saclay BICETRE	Hémorragies - Plaquettes
	Hémorragies - VWF
	Hémorragies - autres pathologies
	Hémorragies - Hémophilie
	Thromboses - Diagnostic étiologique
	Thromboses - Antithrombotiques

6° Le tableau Immuno-hématologie est ainsi modifié :

a) A la 4<sup>e</sup> ligne, le mot : « DECIMES » est remplacé par le mot : « DECINES » ;

b) A la 6<sup>e</sup> ligne, les mots : « Ile de France » sont remplacés par les mots : « Centre National de Référence pour les Groupes Sanguins (CNRGS) » ;

7° Le tableau Immuno-biologique est ainsi modifié :

a) A la 6<sup>e</sup> ligne (Bicêtre), les mots : « Dosage d'un anticorps monoclonal thérapeutique ; Détection et/ ou titration d'une sensibilisation à un anticorps monoclonal thérapeutique » sont remplacés par les mots : « Immunomonitoring des traitements par anticorps monoclonal thérapeutique » ;

b) A la 23<sup>e</sup> ligne (CHU Saint-Etienne), les mots : « Biothérapies "IBIOthera" » sont remplacés par les mots : « Immunomonitoring des traitements par anticorps monoclonal thérapeutique » ;

c) La 25<sup>e</sup> ligne (CHU Tours) est supprimée ;

8° Le tableau Microbiologie est ainsi modifié :

A la 8<sup>e</sup> ligne (CHU Lille), les mots : « diagnostic immunologique de l'infection tuberculeuse » sont supprimés ;

9° Le tableau Pharmacologie-toxicologie est ainsi modifié :

a) A la 3<sup>e</sup> ligne (Bicêtre), les mots : « des anticoagulants oraux » et « CYP2C9 » sont supprimés ;

b) A la 6<sup>e</sup> ligne (Pitié Salpêtrière), les mots : « Identification/ dosage des nouveaux psychotropes de synthèse » sont supprimés ;

c) A la 7<sup>e</sup> ligne (Raymond Poincaré), les mots : « Identification/ dosage des nouveaux psychotropes de synthèse » sont ajoutés.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 janvier 2022.

OLIVIER VÉРАН